



Les premiers ministres des provinces et territoires unis pour les Canadiens

CHARLOTTETOWN, 22 juillet 2026 — Les premiers ministres des provinces et territoires soutiennent un Canada fort et uni. Ils travaillent ensemble afin de favoriser la prospérité du pays pour les Canadiens en agissant en matière de soins de santé, de sécurité des collectivités, de défis liés au coût de la vie, de croissance économique, de souveraineté de l'Arctique et de renforcement de la sécurité dans cette région du pays.

Dans un contexte géopolitique toujours plus volatil, les provinces et les territoires sont en première ligne pour renforcer l'économie canadienne en attirant les investissements, en soutenant les secteurs stratégiques, en stimulant le développement des infrastructures et en consolidant les liens économiques transfrontaliers.

Les premiers ministres échangeront de nouveau avec le premier ministre fédéral sur les récentes mesures tarifaires américaines et sur l'Accord Canada-États-Unis-Mexique. Ils appuient les efforts visant à conclure un accord global portant sur l'ensemble des secteurs touchés par des tarifs, dont le bois d'œuvre résineux, l'acier, l'aluminium, la fabrication manufacturière et l'automobile. Les premiers ministres pressent le gouvernement fédéral de maintenir un processus de consultation des provinces et des territoires qui soit diligent tout au long des négociations.

La dernière année a été exigeante pour le pays. La construction d'un avenir plus résilient et plus prospère pour l'ensemble de la population canadienne repose sur une collaboration entre les premiers ministres, en tirant parti des atouts de chaque province et de chaque territoire et en mettant de l'avant des solutions concrètes.

Soins de santé

Comme toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, les premiers ministres sont préoccupés par l'accès à des services de santé appropriés et offerts en temps opportun, notamment aux traitements et aux médicaments. Les provinces et les territoires continuent d'augmenter leurs dépenses en santé, d'améliorer leurs systèmes et d'explorer les moyens de faciliter l'accès aux médicaments, aux essais cliniques et aux traitements novateurs. Les premiers ministres soulignent que les provinces et les territoires continuent de faire face à des coûts croissants en matière de santé et à des pressions financières insoutenables qui dépassent la croissance de leurs revenus. Le financement fédéral ciblé pour les soins de santé doit arriver à échéance en mars 2027, menant tout droit à une impasse financière. Le gouvernement fédéral doit assumer pleinement son rôle de partenaire financier, afin de répondre aux pressions budgétaires croissantes, aux besoins des patients, et de soutenir les professionnels de la santé.

Les provinces et les territoires doivent disposer de la flexibilité nécessaire pour réagir au contexte en constante évolution et garantir la prestation efficace de soins et de services de santé à leur population. Les gouvernements des provinces et des territoires assurent la prestation de services de soins de santé de qualité, tels que des soins de santé mentale, des programmes de traitement des dépendances, des services de soins à domicile et de soins communautaires, des soins de longue durée, l'accès à des produits pharmaceutiques et des

médicaments pour les maladies rares. Cette responsabilité exige de connaître avec certitude les intentions du gouvernement fédéral, en tant que partenaire financier, afin de planifier efficacement et d'assurer la prestation continue de services de soins de santé aux Canadiennes et aux Canadiens. Les premiers ministres demandent au gouvernement fédéral de renouveler ces accords de financement et de garantir un taux de croissance annuel du TCS d'au moins 5 p. cent après le 31 mars 2028.

Au cours des deux prochaines années, les premiers ministres s'attendent à obtenir un engagement fédéral à long terme pour un financement flexible et durable, qui soutiendra les priorités des provinces et des territoires en matière de santé et qui permettra d'assurer la continuité de la prestation de soins de qualité et de soutenir les investissements en infrastructures de santé.

Les premiers ministres ont précisé que les besoins urgents en matière de soins de santé et d'infrastructures varient d'un gouvernement à l'autre et ont souligné l'importance d'un financement fédéral accru, flexible et sans condition.

Abordabilité

Les premiers ministres prennent des mesures pour aider la population et les entreprises à faire face aux coûts croissants des aliments, des carburants, de l'électricité, du logement et d'autres besoins essentiels.

Les premiers ministres sont déterminés à assurer la disponibilité de logements sûrs, abordables et adéquats. Afin d'accroître l'offre de logements au Canada, notamment en améliorant l'accès à des logements sociaux et abordables, il est essentiel que les deux ordres de gouvernement travaillent ensemble, et que le soutien financier fédéral soit flexible et prévisible à long terme, de manière à répondre aux besoins propres à chacun des gouvernements des provinces et des territoires.

Les investissements dans les infrastructures des chaînes d'approvisionnement constituent l'un des moyens les plus efficaces d'améliorer l'abordabilité en réduisant les coûts liés au transport des denrées alimentaires, en atténuant les goulots d'étranglement et en renforçant la résilience économique.

Soutenir la croissance dans toute l'économie canadienne

Les premiers ministres sont résolus à soutenir la croissance et à travailler en partenariat avec les peuples autochtones pour faire prospérer l'économie du Canada.

Les premiers ministres conviennent que des services de garde abordables et accessibles constituent un incitatif important à la participation au marché du travail et à la croissance économique. Le modèle actuel de financement du gouvernement fédéral est inadéquat et de courte durée. Les provinces et les territoires ont besoin d'un financement stable, prévisible, enchâssé dans un cadre d'au moins dix ans, qui tiendra compte des contextes régionaux et permettra aux gouvernements d'offrir des services de garde viables et abordables aux familles qui en ont le plus besoin, par exemple en leur offrant la flexibilité pour des enjeux tels que l'admissibilité basée sur le revenu et le traitement des places en services de garde privés ou à but non lucratif, le cas échéant.

Les premiers ministres ont discuté des obstacles fédéraux qui entravent la réalisation des grands projets et freinent la croissance économique. Le gouvernement fédéral doit poursuivre ses efforts pour raccourcir les délais associés à l'émission de ses autorisations et accélérer l'approbation de grands projets, et ce, en continuant d'assurer la sécurité des collectivités et la protection de l'environnement. Les politiques « Achetez canadien » du gouvernement fédéral

doivent demeurer suffisamment flexibles pour permettre de réaliser des projets de manière efficace, rentable et en temps opportun sans fardeau administratif inutile.

Les premiers ministres demandent au gouvernement fédéral de mettre en œuvre des réformes fiscales qui renforceront la productivité et la compétitivité à long terme du Canada en améliorant l'environnement d'investissement. Ces modifications pourraient inclure l'octroi de déductions pour amortissement accéléré pour les projets significatifs pour le Canada afin d'attirer des capitaux privés, d'améliorer les fondements économiques des projets, d'accélérer la construction et d'améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale.

L'acheminement des biens vers les marchés canadiens et internationaux nécessitera des investissements fédéraux considérables, prévisibles et flexibles afin de renforcer les corridors commerciaux et énergétiques ainsi que les infrastructures de transport. Ces investissements doivent s'inscrire dans le cadre des priorités provinciales et territoriales, notamment en ce qui concerne les aéroports, le transport d'électricité, les pipelines, les installations portuaires, les chemins de fer et les réseaux routiers.

Les provinces et les territoires continuent d'agir avec détermination pour consolider la position du Canada en tant que superpuissance énergétique. La capacité de générer, de transmettre et d'entreposer une grande quantité d'énergie abordable ouvrira la voie à d'énormes possibilités économiques, vitales pour la prospérité et la souveraineté du Canada, notamment dans les secteurs de l'extraction des minéraux critiques, de leur transformation et de leur raffinage; dans les domaines de la fabrication avancée et des industries de la défense; de l'intelligence artificielle et des centres de données ainsi que de l'agriculture et de la production alimentaire.

Alors que la demande d'électricité continue de croître, les premiers ministres insistent sur l'importance d'une collaboration continue pour assurer un approvisionnement fiable en électricité à juste prix, particulièrement dans les régions éloignées et du Nord, dans les plus petites provinces et dans les territoires.

Les premiers ministres saluent l'annonce de la Stratégie industrielle de défense du gouvernement fédéral et appuient l'engagement du Canada à réaliser des investissements pour la défense et la sécurité équivalant à 5 p. cent du PIB d'ici 2035. Ces investissements doivent favoriser le développement des collectivités et la participation économique de toutes les régions du pays, tout en renforçant la souveraineté du Canada.

Sécurité et souveraineté du Canada dans l'Arctique

La sécurité de l'Arctique canadien est indissociable de sa souveraineté, et maintenir les deux bénéficie à tous les Canadiens. Les investissements dans les infrastructures à double usage par le gouvernement fédéral doivent contribuer au bien-être des collectivités de l'Arctique et du Nord, et faire progresser les engagements, tant historiques que contemporains, envers les populations autochtones de cette région. Les investissements à finalités multiples, de même que ceux en matière de défense, doivent être réalisés en collaboration avec les communautés du Nord afin de générer des retombées durables et significatives. Le regain d'attention accordé à ces enjeux, de même qu'aux partenariats avec les populations autochtones, constitue un important point de départ. Bon nombre de réponses aux enjeux soulevés par les premiers ministres, notamment en ce qui concerne les soins de santé, l'énergie, le logement et les services de police, sont essentielles pour affirmer la souveraineté dans l'Arctique.

Productivité et main-d'œuvre

La main-d'œuvre robuste, qualifiée et diversifiée du Canada favorise la croissance de toute notre économie, mais les investissements fédéraux dans le cadre des ententes de transfert relatives au marché du travail (ETMT) ne progressent pas au rythme requis pour accélérer la

croissance et la compétitivité du Canada. Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour développer la main-d'œuvre spécialisée requise à la réalisation de grands projets. La prévisibilité, la flexibilité et l'équité des ETMT sont plus efficaces que les interventions à la pièce du gouvernement fédéral dans des secteurs précis.

Les provinces et les territoires sont les mieux placés pour prendre les décisions visant à répondre aux besoins de leurs marchés du travail.

Il faudra faire plus pour remédier au chômage chez les jeunes du Canada, afin que ceux qui cherchent un emploi ou qui souhaitent amorcer une carrière puissent avoir davantage de possibilités de le faire. Les récentes annonces du gouvernement fédéral sont un pas dans la bonne direction, mais plus de flexibilité sera nécessaire. Ces approches doivent permettre aux jeunes d'avoir accès à des emplois de qualité et d'acquérir l'expérience nécessaire à la poursuite d'une carrière fructueuse.

Les politiques migratoires du gouvernement fédéral ont eu des répercussions sur la capacité du Canada à attirer et garder les talents à l'échelle mondiale – un impératif plus important que jamais, compte tenu de notre engagement commun à réaliser de grands projets. Puisque l'immigration est une compétence partagée en vertu de la Constitution, les premiers ministres exigent de jouer un plus grand rôle en matière d'immigration économique, notamment par l'augmentation des seuils imposés dans le cadre du Programme de candidats des provinces^{1 2}.

Par ailleurs, les premiers ministres ont rappelé la demande qu'ils ont faite à leurs ministres responsables du commerce intérieur d'élargir l'Accord canadien de reconnaissance mutuelle, signé en 2025, afin d'y intégrer les services.

Renforcer la sécurité publique pour les Canadiennes et les Canadiens

Les premiers ministres prennent acte de l'engagement du gouvernement fédéral à réformer le système de liberté sous caution et à lutter contre les récidives violentes. Ils ont souligné les défis auxquels sont confrontés les services policiers, notamment les pénuries de personnel, les postes non pourvus, les coûts croissants et les inquiétudes liées à la gouvernance. Le gouvernement fédéral doit préciser clairement ses intentions concernant l'avenir des services policiers contractuels offerts par la Gendarmerie royale du Canada et amorcer rapidement la négociation des nouvelles ententes sur les services de police, pour ceux qui le désirent. Les premiers ministres souhaitent également un financement stable pour la prévention de la violence chez les jeunes, notamment pour les initiatives de lutte contre les gangs de rues, les mesures de contrôle des armes à feu, et la lutte contre la contrebande des produits du tabac. Les activités du crime organisé et l'extorsion constituent des sources d'inquiétude importantes partout au pays. Les premiers ministres soulignent l'urgence, pour le gouvernement fédéral, d'agir pour la création d'outils supplémentaires et de mesures législatives afin de lutter contre le crime organisé.

Les premiers ministres ont souligné qu'il est important que les points de vue des provinces et des territoires soient pris en compte au sein du système de justice canadien, notamment par une participation éventuelle des provinces et des territoires dans le processus de sélection et de nomination des juges.

¹ Le Nunavut n'est pas doté d'un programme de ce genre.

² Depuis 1991, en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, le Québec assume l'entière responsabilité pour l'établissement des niveaux d'immigration et pour la sélection, la francisation et l'intégration des immigrants. Le Québec continuera de formuler des demandes supplémentaires relativement à ses pouvoirs en matière d'immigration de façon bilatérale avec le gouvernement fédéral.

Les premiers ministres ont fait part de leur inquiétude devant l'accélération rapide de l'utilisation de l'intelligence artificielle et des médias sociaux chez les jeunes au Canada, de même qu'à l'égard des préjudices numériques et des risques pour la santé mentale qui y sont associés. Les provinces et les territoires mettent déjà en place des mesures importantes, notamment des restrictions d'accès pour les jeunes et des formations en littératie numérique. Les premiers ministres appuient le dépôt d'un projet de loi sur les préjudices en ligne et encouragent son adoption rapide. Une collaboration étroite avec les provinces et les territoires pour le développement de la réglementation, dans le respect de leurs propres lois et règlements, est la meilleure façon de favoriser la mise en place de mesures qui permettront de protéger réellement les jeunes. La législation doit protéger la liberté d'expression et permettre aux parents d'exercer leur rôle et d'être en mesure de prendre des décisions éclairées, tout en garantissant la protection des renseignements personnels et de la vie privée.

Les premiers ministres ont rendu hommage aux membres des forces de l'ordre tués ou grièvement blessés en service, alors qu'ils servaient et assuraient la protection de communautés partout au pays. Ces tragédies viennent rappeler la nécessité d'accroître le soutien offert aux forces de l'ordre, compte tenu des risques croissants auxquels les policiers sont exposés. Les premiers ministres demeurent résolus à poursuivre leur collaboration pour assurer la sécurité du public et des agents sur le terrain. Les premiers ministres ont chargé leurs ministres de la Justice et de la Sécurité publique de définir et d'élaborer des options à proposer au gouvernement fédéral afin de renforcer les mesures visant à protéger les agents de police, les premiers répondants et les travailleurs de première ligne dans toutes les provinces et tous les territoires et d'améliorer la sécurité publique.

Les Canadiennes et les Canadiens ont le droit de faire valoir leurs points de vue et de manifester pacifiquement. Pour préserver nos valeurs démocratiques, les premiers ministres jugent essentiel que tous s'expriment avec respect et civilité, sans recourir à la violence.

Les premiers ministres sont solidaires de toutes les personnes qui subissent les effets des catastrophes naturelles, et demeurent profondément préoccupés par la fréquence et l'intensité croissantes des catastrophes de grande envergure, dont les feux de forêt, les ouragans et les inondations. Ils ont demandé à leurs ministres responsables des mesures d'urgence de considérer la création d'un réseau pancanadien de formation afin que le personnel et les ressources des provinces et des territoires puissent être mobilisés rapidement pour lutter contre les catastrophes naturelles partout au pays. Ils saluent l'important travail du Centre interservices des feux de forêt, en appui aux efforts de lutte contre ces incendies.

Le premier ministre Simpson, des Territoires du Nord-Ouest, à la présidence du Conseil de la fédération

À compter du 1^{er} août 2026, le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest (T.-N.-O.), R.J. Simpson, occupera la présidence du Conseil de la fédération. Les T.-N.-O. accueilleront la prochaine rencontre estivale des premiers ministres des provinces et territoires, les 14 et 15 juillet 2027.

– 30 –

Pour plus de renseignements, les médias sont priés de s'adresser à :

Brooke Miller
Agente principale des communications
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard
bmmiller@gov.pe.ca